



## Enquête publique

### ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

N. Réf. : PUNI U202400002/41/2024  
Agent traitant : Alain FOGUENNE

Concerne la demande des **Consorts Christophe et Vincent ONGHENA** ayant leur siège social à Sart, avenue Joseph Jongen, 98/A, en vue d'obtenir un permis unique pour la **transformation du rez-de-chaussée du château en salle de banquets de mariage avec aménagement de 4 chambres au premier étage et d'un parking de 90 places** à Sart, les Clysos 224, sur les parcelles cadastrées section B n° 6B- 6Z- 51C.

Le dossier ne doit pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
le 29/01/2025	le 03/02/2025	Salle du Collège rue de la Fagne 46 le 18/02/2025 de 14h00 à 14h30	L'Administration communale Service Urbanisme rue de la Fagne 46 4845 Jalhay

Le Bourgmestre, porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique relative à la demande susmentionnée est ouverte. Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du 03 février 2025

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable de 8 h 30 à 12 h et les jeudis de 17h00 à 20h00.

Toute personne souhaitant consulter le dossier, en dehors des jours et heures prévues ci-dessus, doit prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de l'agent communal délégué (Alain FOGUENNE - tél. : 087/379.131).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête (rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay ou par mail : [service.urbanisme@jalhay.be](mailto:service.urbanisme@jalhay.be)).

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, du collège communal ou de l'agent communal délégué à cet effet, de la Fonctionnaire technique (DPA - Esplanade Simone Veil 1/10<sup>ème</sup> étage - 4000 LIEGE - tél. 04/2245411) et de la Fonctionnaire déléguée (DGATLP - Montagne Sainte Walburge 2 - 4000 LIEGE - tél 04/2245410).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique est le Collège communal de Jalhay.

A Jalhay, le 29 janvier 2025

Par le Collège

La Directrice générale,

B. ROYEN



La Bourgmestre,

V. VANDEBERG